

## Conditions Générale NautaDutilh BVBA/SPRL

1. NautaDutilh BVBA/SPRL ("NautaDutilh"), dont le siège social est sis à 1000 Bruxelles, Chaussée de la Hulpe 120, enregistré à la BCE sous le numéro 0479.249.878 (guichet d'entreprise Xerius, Rue Vésale 31 à 1000 Bruxelles) est une société civile sous la forme d'une société privée à responsabilité limitée de droit belge ayant pour objet la prestation de services juridiques.
2. Les présentes conditions générales sont établies au bénéfice de NautaDutilh, de ses associés, de toute autre personne travaillant pour ou en association avec NautaDutilh et de toute personne à laquelle NautaDutilh fait appel et de toute personne pour laquelle NautaDutilh peut être tenue responsable. Dès leur communication au client, les présentes conditions générales sont applicables à tous les dossiers traités par NautaDutilh sans qu'il soit besoin d'une nouvelle communication séparée pour les dossiers qui nous sont confiés postérieurement.
3. La responsabilité professionnelle des avocats travaillant chez NautaDutilh est assurée en premier rang par la SA Amlin Europe, Boulevard du Roi Albert II 9 à 1210 Bruxelles (pour les avocats affiliés au Barreau néerlandophone) et ETHIAS, Rue des Croisiers 24 à 4000 Liège (pour les avocats affiliés au Barreau francophone et Barreau germanophone). De plus, NautaDutilh dispose d'une assurance de responsabilité civile professionnelle, en deuxième rang, conclu avec ETHIAS, Rue des Croisiers 24 à 4000 Liège et AIG Europe, Boulevard de la Plaine 11 à 1050 Bruxelles. Ces polices d'assurance offrent une couverture dans le monde entier, sauf aux États-Unis et au Canada. En outre, NautaDutilh a également conclu une autre police d'assurance, avec une couverture mondiale, avec Allianz Nederland Groep N.V., Cooolsingel 139, 3012 AG Rotterdam, Pays-Bas.

La responsabilité de NautaDutilh est, en toute hypothèse et quelle que soit la cause du dommage, limitée au montant qui, dans l'affaire en question, sera versé en vertu de la police d'assurance responsabilité professionnelle applicable, à augmenter du montant de la franchise qui sera à charge de NautaDutilh conformément au contrat d'assurance applicable. Si, pour quelque raison que ce soit, aucun versement n'intervient en vertu de la police d'assurance dont question à l'alinéa précédent, toute responsabilité sera limitée à trois fois le montant des honoraires payés à NautaDutilh dans l'affaire en question au cours de l'année concernée, avec un plafond maximum global de 500.000 EUR.

En toute hypothèse, tout droit à indemnité sera prescrit si la demande n'est pas portée devant le tribunal compétent dans un délai d'un (1) an après que le client a eu – ou aurait raisonnablement dû avoir - connaissance des faits sur lesquels ce droit est fondé.

4. Dans le cadre de l'exécution des missions qui lui sont confiées, NautaDutilh peut faire appel à (et répond de) ses avocats et ses employés, et peut, le cas échéant, faire appel à des tiers pour fournir ses services. Sauf clause contraire expresse, NautaDutilh ne répond pas des dommages causés par des tiers.
5. Les tiers auxquels il est fait appel dans le cadre de l'exécution d'une mission confiée par un client peuvent, à cet égard, souhaiter limiter leur responsabilité. NautaDutilh stipule expressément que toutes les missions confiées par des clients lui confèrent également l'autorisation expresse ou implicite d'accepter ces limitations de responsabilité au nom et pour le compte de ses clients.
6. Toute estimation d'honoraires fournie par NautaDutilh ne constitue qu'une approximation. Si l'une des hypothèses sur laquelle était basée l'estimation ne se réalise pas, ou si les instructions ou la portée de la mission changent, l'estimation de NautaDutilh peut ne plus correspondre à la réalité. Aucune estimation ne doit dès lors être considérée comme étant définitive. Les honoraires sont hors TVA..

7. Les états d'honoraires de NautaDutilh doivent être payés dans les trente (30) jours à partir de la date de l'état d'honoraires. Si une provision est demandée, elle doit être payée comptant (8 jours calendriers), son versement subordonnant le début des prestations. Sauf clause contraire, nos états d'honoraires sont régis par la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales. Tous les états d'honoraires échus seront majorés, sans aucun autre avertissement, (i) d'un intérêt pour retard de paiement au taux légal annuel fixé par la loi du 2 août 2002 et (ii) d'un supplément de 10% de la somme due visant à couvrir les frais (de recouvrement) extrajudiciaires. Ce supplément s'élèvera au minimum à 250 euros. En outre, NautaDutilh se réserve le droit de réclamer des dommages-intérêts complémentaires pour tous les dommages ou frais supplémentaires encourus.

En cas de non-paiement, NautaDutilh se réserve le droit de suspendre l'exécution de sa mission après en avoir informé le client. NautaDutilh ne pourra être tenue responsable d'un quelconque dommage ou d'une quelconque perte qui pourrait résulter de la suspension de ses services.

8. NautaDutilh est soumise à la législation relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme (notamment la loi du 11 janvier 1993, avec ses modifications successives). Dans ce cadre, nos clients sont tenus de fournir sans délai tous renseignements que NautaDutilh demande afin de respecter ses obligations imposées par cette législation.
9. Les relations juridiques auxquelles s'appliquent les présentes conditions générales sont régies par et interprétées conformément au droit belge. Tout litige survenant entre NautaDutilh et un client ou entre un client de NautaDutilh et les personnes pour lesquelles elle est responsable, sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles. Nonobstant ce qui précède, NautaDutilh se réserve le droit de saisir tout autre tribunal compétent selon le droit commun, tel que le tribunal du domicile du client.
10. Les présentes conditions générales peuvent être invoquées non seulement par NautaDutilh mais également par toute personne à laquelle NautaDutilh fait appel dans le cadre de l'exécution d'une mission confiée par un client. Il en va de même pour les anciens employés et avocats de NautaDutilh si, après avoir quitté NautaDutilh, ils sont tenus responsables du travail effectué alors qu'ils travaillaient pour NautaDutilh.
11. NautaDutilh peut toujours convenir de conditions particulières dans la lettre de mission adressée à son client, en particulier en ce qui concerne les conflits d'intérêts et la question des honoraires. Moyennant accord exprès conclu avec le client, de telles conditions particulières peuvent déroger aux présentes conditions générales.
12. Les présentes conditions générales sont susceptibles d'être modifiées. Le client en sera avisé et les nouvelles conditions générales entreront en vigueur un mois après cette notification, sauf si le client manifeste son opposition par écrit dans un délai d'un mois. Les conditions générales applicables peuvent également être consultées à tout moment sur le site web de NautaDutilh : [www.nautadutilh.com](http://www.nautadutilh.com).

1er août 2017

Notre Privacy/Cookie Policy peut être consultée sur notre site web sous 'Privacy/Cookie' Policy.